

La restauration des cours d'eau : une action phare du Syndicat de la Seiche

En 2014, le Syndicat de la Seiche a engagé des travaux de restauration sur 380m du ruisseau de la Blanchetais, situé sur la commune d'Orgères.

Trois mares ont été créées afin d'épurer les eaux agricoles issues du versant et d'abriter une faune spécifique à ces milieux humides (grenouilles, tritons).

Par ailleurs, afin de conserver le drainage de la parcelle agricole adjacente, l'exutoire d'un drain a pu être déconnecté du ruisseau et raccordé aux mares nouvellement créées.

Des plantations sont prévues cet hiver sur les berges du ruisseau et le long de la parcelle agricole.

Le saviez-vous ?

La rivière est un milieu naturel au fonctionnement complexe, dont la morphologie résulte de l'action de l'eau qui, en fonction de la pente et de la structure des berges, présentera un **tracé sinueux permettant une grande diversité** des types d'écoulement (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement, granulométrie du fond).

Une bonne qualité morphologique d'un cours d'eau est essentielle à la diversité et à la qualité des habitats aquatiques, eux-mêmes indispensables au bon déroulement du cycle de vie des espèces (poissons, invertébrés, plantes...).

En France, dès la première moitié du 20ème siècle, des travaux lourds de recalibrage ont été généralisés sur le territoire. Ces travaux avaient pour but la lutte contre les inondations et la linéarisation des parcelles agricoles (remembrement agricole). Ces pratiques ont conduit à la simplification du tracé des cours d'eau par des travaux de recalibrage (élargissement et creusement) et de rectification du lit mineur (suppression des méandres).

80%

c'est le pourcentage des ruisseaux du bassin versant de la Seiche ayant subi ces travaux avec des conséquences néfastes sur les habitats aquatiques, la qualité de l'eau, les zones humides et le fonctionnement hydrologique du bassin versant.

AVANT : ruisseau dégradé par les travaux hydrauliques des années 80

APRÈS : ruisseau restauré par le syndicat en 2014

Elargissement du lit et suppression des sédiments : perte des capacités d'épuration de l'eau par le ruisseau et augmentation de la température.

Banalisation des habitats au niveau du lit et des berges, risque d'envasement et perte de la biodiversité.

Ruisseau creusé : assèchement permanent de la nappe et de la zone humide. Risque d'assèchement l'été.

Rejet des eaux de drainage agricole directement dans le ruisseau (matière organique, nitrate)

Tracé rectiligne sur 300 mètres. La généralisation de ces travaux a un impact sur l'intensité des pics de crue et les risques d'inondation à l'aval.

Tracé sinueux avec diversification des habitats aquatiques (sous-berges, fond avec graviers et cailloux, alternance de zones profondes et de zones courantes...).

Restitution des capacités d'épuration des eaux et maintien d'un taux d'oxygénation et d'une température de l'eau indispensables pour les espèces sensibles d'invertébrés et de poissons (chabots, vairons, truites...).

Berges diversifiées favorables à l'installation d'une flore spécifique.

Amélioration du régime hydrologique : atténuation du pic de crue à l'aval (débordement dans la plaine) et soutient le débit l'été (restitution progressive par la nappe phréatique) et **restauration de la zone humide.**



SIBV Seiche
Chemin des bosquets
L'Orangerie
35 410 CHÂTEAUGIRON
Tél: 02 99 00 76 41
www.syndicatdelaseiche.fr



© Gosselin design & digital - RCS Rennes 489 918 366 - 12/2014 - crédits photo: SIBV Seiche, Thinkstock

La LETTRE de la Seiche

www.syndicatdelaseiche.fr

ÉDITO

Particuliers, agriculteurs, entreprises, collectivités, de nombreux acteurs utilisent des produits phytosanitaires. Leur teneur est élevée dans les cours d'eau, et parfois même supérieure aux normes en vigueur. Les molécules retrouvées sont principalement des herbicides. **Un usage qui n'est pas sans conséquence sur la qualité des milieux et des eaux, mais aussi sur notre santé. Il est indispensable de faire évoluer les pratiques pour réduire l'utilisation et le transfert de ces produits chimiques dans le milieu naturel.**

Face à ce constat, les communes adhérentes au Syndicat concourent à la reconquête de la qualité de l'eau pour agir collectivement. Aussi, deux nouvelles communes, Saint-Didier et Louvigné-de-Bais, ont souhaité rejoindre le Syndicat cette année. Le Syndicat sera composé en 2015 de 44 communes.

Informez, sensibilisez, conseillez, ... autant de rôles pleinement inscrits dans les actions du Syndicat du Bassin Versant de la Seiche (SIBVS).

Dans ce nouveau numéro de la Lettre de la Seiche, nous vous proposons de découvrir les actions du Syndicat.

Marielle DEPORT, *Vice-Présidente (en charge des actions vers les collectivités et les particuliers et de la communication)*



Les communes s'engagent vers une gestion plus écologique de leurs espaces

En 2014, le Syndicat a réalisé un état des lieux sur l'ensemble de son territoire pour connaître d'une part, les communes engagées dans une démarche de gestion différenciée, et d'autre part, celles ne disposant pas d'un plan de désherbage communal.



La gestion différenciée
Certaines communes sont engagées dans une démarche de gestion différenciée. Ce mode de gestion consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature d'entretien selon leur fonction (simple fauche annuelle et tardive, tonte régulière ou occasionnelle, usage du paillage, désherbage mécanique...). Les communes peuvent également avoir recours au pâturage (« éco-pastoralisme ») pour entretenir les zones de friche, les bassins d'orage et les prairies.

Cette logique s'accompagne souvent d'une augmentation des surfaces végétalisées et boisées, d'une réduction (ou suppression) de l'usage des herbicides et de l'utilisation des produits de fauche et de taille (compostage, paillage).

Ce type de gestion favorise la biodiversité de la faune et de la flore locale, tout en optimisant les temps d'entretien et leurs coûts.

Sur le bassin versant de la Seiche, 17 communes sur les 42 communes adhérentes en 2014 pratiquent la gestion différenciée.

Des actions proches des usagers et du terrain



Le plan de désherbage : à quoi ça sert ?

Le plan de désherbage permet à l'échelle de la commune de faire un bilan des pratiques et de proposer des adaptations pour arrêter l'usage des pesticides dans les zones les plus vulnérables (avaloirs, fossés, bords de rivière, écoles, terrains perméables).

Sur le bassin versant de la Seiche, 27 communes sur les 42 communes adhérentes (en 2014) disposent d'un plan de désherbage communal.

L'engagement des communes dans les modifications de leurs pratiques se concrétise par la signature d'une charte d'entretien des espaces communaux qui définit un engagement progressif basé sur 5 niveaux : allant du respect des préconisations du plan de désherbage communal (niveau 1) jusqu'au «zéro phytosanitaire» (niveau 5), autrement dit, aucun usage de pesticides sur la commune.

Les formations à destination des agents et des élus : Pourquoi ?

Le Syndicat de la Seiche accompagne les communes pour les aider à réduire l'usage des phytosanitaires en organisant des formations. Cette année le Syndicat a organisé plusieurs sessions.

Depuis octobre 2014, tous les usagers professionnels de produits phytosanitaires (vendeurs, conseillers, agriculteurs et agents des collectivités) devront détenir un certificat pour utiliser ces produits : le **Certiphyto**. En mars 2014, le Syndicat a proposé une formation à destination des agents communaux. Vingt agents ont pu bénéficier de cette formation.

À l'automne 2014, le Syndicat a organisé une **session de formation sur une semaine sur la gestion plus écologique des espaces verts**. Cette session a permis de proposer des démonstrations de matériels de désherbage alternatif et l'étude sur le terrain de cas pratiques (Eco-pastoralisme, gestion zones humides, ...); 34 élus et des agents communaux ont participé à cette semaine.

La sensibilisation des jardiniers amateurs : Comment fait-on ?

Ce sont aussi des utilisateurs de produits phytosanitaires, que ce soit pour lutter contre les nuisibles ou les maladies dans leur potager ou pour désherber leur cour. Les dosages sont parfois mal maîtrisés, l'impact sur la santé et l'environnement peut donc être fort.

Une campagne de sensibilisation est prévue dans le cadre du Plan Ecophyto. Elle est relayée localement par des animations proposées par le Syndicat de la Seiche.

Le saviez-vous ?

La plupart des communes du Syndicat, utilisent du matériel de désherbage mécanique. Ce matériel peut être mutualisé entre les communes. Il existe notamment la balayeuse de voirie qui est la plus utilisée pour l'entretien de la voirie.

Herbi'lame : le désherbeur mécanique est surtout destiné pour l'entretien des terrains de foot, des pistes d'athlétisme.

Pic-bine : lame pliée en acier trempé, avec un tranchant, capable de crocheter les plantes à racines pivotantes, mais aussi d'arracher les plantes sur des surfaces aussi dures que de l'enrobé.

Pousse-pousse : c'est le principe d'une bineuse avec un sarcloir à lame. Cette bineuse peut être utilisée pour désherber des allées, des chemins en graviers. Elle est également très efficace comme coupe bordure.



CERTIPHYTO : UN CERTIFICAT POUR SÉCURISER L'USAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS



Journée de formation, du 2 octobre 2014 sur le terrain avec les élus et les agents

Pour le Syndicat il est important d'accompagner au mieux les habitants du territoire du bassin versant de la Seiche en participant à **des journées de sensibilisation**. Des ateliers « jardinage » seront proposés en 2015 aux particuliers qui souhaiteraient y assister.

Contact pour tous renseignements :
Sandrine GARNIER : 02 99 00 76 41 ou à bvseiche@orange.fr.
Des fiches pratiques sont disponibles sur : www.mce-info.org/fr/nos-publications

Les agriculteurs sont aussi des utilisateurs de produits phytosanitaires. Plusieurs outils sont mis à leur disposition pour réduire notamment leur impact sur le milieu naturel : réalisations de diagnostics agricoles, démonstrations de désherbage mécanique, formations, plantations en bords de cours d'eau et de haies bocagères...

Le diagnostic agricole : une démarche sur mesure et sans contrainte proposée par le Syndicat de la Seiche

Le diagnostic agricole se base sur le volontariat, la gratuité et le choix de l'agriculteur pour lui permettre de faire un point sur certaines de ses pratiques (le travail du sol, la fertilisation, les produits phytosanitaires, le système fourrager...). À l'inverse, il ne propose aucun dispositif réglementaire ou contraignant.

Elisabeth Chevrier agricultrice à Domalain

« En tant que Présidente de la CPA (Commission Professionnelle Agricole), j'ai été sollicitée par le Syndicat de la Seiche en début d'année 2014. Après réflexion, j'ai choisi avec mon mari de réaliser un diagnostic agricole sur notre exploitation. Avec le recul nous n'avons aucun regret !

Le premier contact : *Au début, nous étions un peu méfiants, comme certains de nos collègues, nous nous demandions ce qu'était réellement ce diagnostic, quels risques nous prenions, est-ce que cela allait encore nous rajouter une couche d'obligations réglementaires ?*

Mais nous avons vite été rassurés, outre la gratuité du diagnostic, il était là pour répondre à un de nos besoins et à aucun moment nous avons ressenti ce travail comme une contrainte. Nous pouvions d'ailleurs arrêter à tout moment sans avoir à nous justifier.



La réalisation du diagnostic : *pour mon mari et moi, il s'agissait surtout de nous conforter dans nos pratiques, de faire un point et d'être rassurés sur la façon dont nous travaillons. Pour cela, nous avons plusieurs sujets au choix et celui qui présentait le plus d'intérêt pour notre exploitation concernait l'utilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants. En effet, nous avons parfois le sentiment de ne pas appliquer les bons produits avec des doses adaptées et au bon moment. Après discussion, des propositions nous ont été faites pour utiliser des doses raisonnables sans impacter nos rendements. Ces propositions nous permettent aussi d'optimiser l'utilisation de nos effluents.*

Ce diagnostic nous a permis de prendre du recul par rapport à notre travail quotidien et de nous réapproprier l'agronomie et la vie des sols de notre exploitation.

Au final, nous avons trouvé ce diagnostic comme une démarche positive : nous avons été confortés dans nos pratiques, on nous a proposé quelques points d'amélioration et nous pensons réduire à terme notre impact sur le milieu naturel.

Favoriser la reconstitution de talus

Avec le programme Breizh Bocage, le Syndicat de la Seiche et la Communauté de Commune du Pays de la Roche aux Fées ont replanté une centaine de kilomètres de haies bocagères sur le bassin versant de la Seiche. Certains tronçons ont été plantés sur billons (petits talus), réalisés avec une charrue forestière.

Agriculteur à Marcillé-Robert et Vice-Président du Syndicat de la Seiche, Pierrick Fauchon a bénéficié du programme Breizh Bocage l'année dernière et a opté en partie pour la technique de plantation sur billons.



Monsieur Fauchon, pour quelles raisons avez-vous souhaité planter des haies ?

« Contrairement à certaines communes, le remembrement de Marcillé-Robert a laissé une place importante à l'arbre. De nombreuses haies ont été recrées, notamment en bord de route.

Sur mon exploitation, le bocage encore très présent est devenu un atout économique. En effet, une chaudière bois installée depuis une dizaine d'années permet de chauffer la ferme, mais aussi le gîte et sa piscine. La consommation annuelle de 200 m³ de bois déchiqueté impose une gestion durable de la ressource. C'est notamment la raison pour laquelle 500 mètres de haies ont été replantés en 2013 ».

Et pourquoi avoir planté une partie des haies sur talus ?

« Les talus réalisés sur l'exploitation ne vont pas particulièrement participer à la lutte contre l'érosion ; les pentes étant relativement faibles. L'objectif est plutôt de créer une barrière naturelle pour les animaux mais aussi de matérialiser une ligne physique à ne pas franchir lors du traitement des cultures ».

Le saviez-vous ?

Les intérêts du talus :

- perpendiculaire à la pente, limite l'érosion du sol et le transfert des polluants vers les cours d'eau (pesticides, matière organique et phosphore) ;
- constitue une barrière naturelle pour le cheptel et un corridor écologique pour la faune sauvage ;
- rôle de brise vent ;
- filtration des éléments polluants lors de traitement de produits phytosanitaires...